



# Et si c'était vous?



## EMPLOYEUR

Ville de Saint-Jérôme

Service des ressources  
humaines

300, rue Parent

## TYPE DE POSTE

Poste cadre

Permanent

**(R-665)**

Affichage interne et externe

## HORAIRE

35 h / semaine

Horaire de travail du lundi au  
vendredi.

## RÉMUNÉRATION

De 88 693 \$ à 110 866 \$  
annuellement

Classe 4 (en évaluation)

## DATES POUR POSTULER

Du 19 février au 11 mars 2024

[vsj.ca/emplois](http://vsj.ca/emplois)

## CONSEILLER EN RELATIONS DE TRAVAIL

Service des ressources humaines

*Vous désirez faire carrière au sein d'une organisation qui a à cœur ses employés et qui prône les valeurs de respect, d'éthique, de leadership et de professionnalisme ? Faire partie d'une équipe dynamique où vous pourrez grandir et faire valoir vos compétences et votre leadership? Vous recherchez un environnement branché sur l'avenir, propice à la réalisation de vos aspirations? Nous avons des possibilités!*

### POURQUOI CHOISIR DE TRAVAILLER POUR LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

#### **Pour une vie équilibrée :**

- ✓ Horaire flexible et possibilité de télétravail (selon la politique en vigueur);
- ✓ Conciliation travail-famille;
- ✓ Horaire de 4 ½ jours/semaine ;
- ✓ Congés payés durant le temps des fêtes (en plus des vacances annuelles!).

#### **Pour prioriser votre santé et ton bien-être :**

- ✓ Assurances collectives payées à 60% par l'employeur;
- ✓ Banque santé et mieux-être de 1 000\$ par année;
- ✓ Accès à un programme d'aide aux employés (PAE).

#### **Pour votre futur :**

- ✓ Régime de retraite (l'un des meilleurs!);
- ✓ Salaires compétitifs et possibilités d'avancement de carrière;
- ✓ Et plus encore!

### VOTRE RÔLE AU SEIN DE L'ORGANISATION

Sous la responsabilité d'un membre de la direction ou du personnel-cadre du Service des ressources humaines, le conseiller en relations de travail conseille, soutient et accompagne les gestionnaires ainsi que les partenaires d'affaires du Service des ressources humaines en leur fournissant des conseils stratégiques et une expertise de pointe en matière de relations de travail. Il analyse des problématiques, propose des modifications et conseille les gestionnaires sur l'interprétation et l'application du cadre légal, normatif ou conventionné. Il coordonne l'action patronale dans les dossiers litigieux sous sa responsabilité et représente formellement la Ville au sein de divers comités, tribunaux administratifs ainsi que devant les syndicats et associations. Il entretient des relations avec les représentants du personnel de manière à favoriser un climat de collaboration.

## VOTRE MISSION

- Agir à titre de spécialiste et représenter la Ville aux différents comités en lien avec les relations de travail;
- Conseiller les gestionnaires, ainsi que le Service des ressources humaines, sur l'interprétation et les applications des conventions collectives, des politiques, de procédures administratives, des lois et règlements et les assister en leur fournissant des avis spécialisés sur des problématiques majeures conformément à la jurisprudence en matière de relations de travail et de droit administratif;
- Définir les grands enjeux liés aux problématiques rencontrées et proposer des stratégies et des orientations à la Ville afin de soutenir la prise de décision et de s'assurer que le cadre légal, normatif ou conventionné peut être appliqué équitablement au sein de l'organisation;
- Guider l'équipe du Service des ressources humaines dans leurs analyses, leurs approches et leurs stratégies en leur fournissant des conseils et l'information nécessaire; contribuer à la formation des membres de l'équipe et les accompagner afin de développer et de maintenir une expertise et une vision commune en relations de travail;
- Rencontrer les représentantes et représentants des syndicats et des associations pour négocier le règlement des dossiers litigieux relatifs à l'application des conventions collectives ou des règlements et lois du travail, et ensuite rédiger et signer les lettres d'entente;
- Analyser les griefs, les mécontentes et les autres litiges reçus, évaluer leur bien-fondé, consulter la jurisprudence à ces sujets, formuler les recommandations appropriées et conseiller les gestionnaires sur les possibilités de règlements;
- Développer des outils, des guides et des formations en matière de relations de travail destinés aux gestionnaires;
- Participer à la négociation des conventions collectives et des ententes de conditions de travail;
- Représenter la Ville, en collaboration avec le procureur au dossier, lors d'audiences au Tribunal administratif du travail dans les dossiers litigieux;
- Prendre les mesures nécessaires au maintien de saines relations de travail entre les représentants de la Ville, le personnel ainsi que les représentants syndicaux.

## EXIGENCES DE L'EMPLOI

- Être titulaire d'un diplôme d'études universitaire en relations industrielles ou en gestion des ressources humaines (toute autre combinaison académique et expérience pertinente pourra être considérée);
- Détenir 5 à 7 années d'expérience à titre de conseiller expert en relations de travail, notamment dans le cadre de négociation lors de renouvellement de convention collectives;
- Avoir une bonne connaissance des différentes lois du travail, des bonnes pratiques et des tendances jurisprudentielles en relations de travail;
- Être membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (un atout).

## LE PETIT PLUS QUI FAIT LA DIFFÉRENCE

- Avoir une forte capacité à négocier, influencer et résoudre des problèmes;
- Avoir de l'autonomie, un bon sens de l'organisation et de la planification;
- Être orienté vers l'action et avoir une capacité de travailler sous pression et de gérer plusieurs dossiers simultanément;
- Posséder d'excellentes aptitudes pour la communication et les relations interpersonnelles.

## VOUS AVEZ LE PROFIL RECHERCHÉ?

Les candidats intéressés doivent soumettre leur candidature par le biais du [site Web de la Ville de Saint-Jérôme](#), en joignant obligatoirement leur curriculum vitæ ainsi qu'une copie de leur diplôme et de leur permis de conduire. Les candidatures doivent être déposées avant **le 11 mars 2024, à 23 h 59**. Des tests pourraient être requis afin d'évaluer les capacités, les compétences et les connaissances des candidats.

## ÉGALITÉ DES CHANCES

La Ville de Saint-Jérôme applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite toutes les personnes qualifiées à présenter leur candidature, en particulier les femmes, les membres de minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes en situation de handicap. Également, ces personnes peuvent nous faire part de leurs besoins particuliers en lien avec le processus de sélection pour l'emploi convoité afin de faciliter l'étude de leur candidature. Les outils de sélection peuvent être adaptés aux besoins des personnes en situation de handicap, et ce, à toutes les étapes du processus de recrutement.

Postulez à [vsj.ca/emplois](https://vsj.ca/emplois)

